



RESULTAT DES VOTES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2023

En application de l'article R. 22-10-30 du Code de commerce, la société TIPIAK SA informe ses actionnaires sur le résultat des votes émis lors de son Assemblée générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 juin 2023.

Nombre d'actions composant le capital : 913 980

Nombre total des actions disposant du droit de vote (déduction faite des actions auto-détenues) : 881 597

Nombre total d'actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance : 28

Nombre d'actions présentes, représentées ou ayant voté par correspondance : 734 830

Nombre total de voix des actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance : 734 830

Quorum : 83,35 %

Les 27 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance pour l'ensemble des résolutions possédaient 734 830 actions représentant 734 830 droits de vote.

	Résultat	Résolutions	Pour		Contre		Abst.		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
Résolutions Ordinaires														
1.	Adoptée	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
2.	Adoptée	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
3.	Adoptée	Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
4.	Adoptée	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Constat de l'absence de	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%

		convention nouvelle												
5.	Adoptée	Renouvellement du mandat de KPMG, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
6.	Adoptée	Renouvellement de Madame Christine FLEUROT en qualité d'administrateur	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
7.	Adoptée	Renouvellement de Madame Sabine LE BOULLEUR DE COURLON en qualité d'administrateur	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
8.	Adoptée	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
9.	Adoptée	Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
10.	Adoptée	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
11.	Adoptée	Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
12.	Adoptée	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Hubert GROUËS, Président Directeur Général	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
13.	Adoptée	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jean-Joseph SCHIEHLE, Directeur Général Délégué	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
14.	Adoptée	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.	734 653	99,98%	177	0,02%	-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
Résolutions Extraordinaires														
15.	Adoptée	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions propres détenues par la société rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce	734 653	99,98%	177	0,02%	-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
16.	Adoptée	Modification de l'article 12 des statuts	734 653	99,98%	177	0,02%	-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%
17.	Adoptée	Pouvoirs pour les formalités	734 830	100%	-		-		734 830	734 830	80,40%	0	0	83,35%